

Sous-Direction du Développement
local et de l'Espace rural

Instruire les demandes de subvention des communes



Anne Vagny-Albessard et Daniel Allard

La majorité des programmes de travaux réalisés par les communes et groupements de communes est passée entre leurs mains. Les agents de la Sous-Direction du Développement local et de l'Espace rural préparent les dossiers qui seront examinés par la commission permanente.

Rares sont les maires à ne pas les connaître ! Car si l'action des sept agents de la Sous-Direction du Développement local et de l'Espace rural du Conseil Général est méconnue du grand public, elle a une résonance dans l'ensemble du département : de la construction d'une école aux travaux d'assainissement pluvial en passant par la restauration d'une église ou la construction d'une station d'épuration, le dossier est passé entre leurs mains. Les instructeurs de ce service traitent la majorité des demandes de subvention émanant des communes et des groupements de communes pour leurs travaux d'investissement.

« La Sous-Direction est structurée en trois cellules, indique Daniel Allard, le sous-directeur. Une cellule "Patrimoine communal et intercommunal" (travaux effectués dans les mairies, les foyers communaux, les équipements sportifs,

les églises non protégées), une cellule "Aménagement de l'espace et Voirie communale" (voirie communale, locaux scolaires, opérations communales à caractère exceptionnel) et une cellule

"Équipements ruraux et environnement" (travaux d'alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, électrification rurale et hydraulique agricole). »



La bibliothèque d'Appoigny

Un « Règlement des subventions »

Anne Vagny-Albessard a la responsabilité de cette dernière cellule. Comme ses collègues instructeurs, son rôle est de réceptionner les demandes de subvention et de s'assurer qu'elles sont complètes, puis de déterminer le montant de l'aide à laquelle le projet ouvre droit au regard du Règlement des subventions arrêté par les conseillers généraux (règlement consigné dans le Guide des aides). Un règlement qui devrait évoluer prochainement afin d'intégrer les bonifications annoncées par le Président du Conseil Général Jean-Marie Rolland, lors de la Journée des maires le 20 juin dernier, dans le cas de projets s'inscrivant dans le développement durable et la haute qualité environnementale.

« Nous ne sommes pas juges de l'opportunité des dossiers mais nous vérifions si les travaux projetés entrent dans le champ du règlement en place », précise Daniel Allard. La liste des dossiers instruits est ensuite proposée au Président du Conseil Général, qui décide de leur inscription à l'ordre du jour de la commission permanente à venir (une par mois). Les rapports sont alors finalisés pour permettre la délibération. Puis tout va très vite : « Les lettres de notification sont signées le jour même de l'attribution des subventions par la Commission permanente », explique Anne Vagny-Albessard. « Lorsque les crédits sont disponibles le traitement est immédiat, poursuit

Daniel Allard. Mais certaines enveloppes budgétaires sont épuisées plus vite que d'autres (opérations structurantes en milieu rural, constructions publiques, alimentation en eau potable) et, dans ce cas, nous devons attendre que des crédits soient alloués au budget supplémentaire. »

25 millions d'euros par an

1 456 demandes de subvention ont été gérées par la Sous-Direction du Développement local et de l'Espace rural et 1 866 mandats émis en 2007. L'inscription budgétaire annuelle est de l'ordre de 25 millions d'euros. Le taux d'intervention du Conseil Général est généralement de 30 %, mais certaines opérations ouvrent droit à un taux bonifié tandis que d'autres bénéficient d'un taux d'intervention ne dépassant pas 20 % (les subventions publiques ne peuvent pas excéder 80 %). Daniel Allard instruit les dossiers concernant les monuments protégés (classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire). Il cite le 1,067 million d'euros versé par le Conseil Général pour le programme de restauration 2001 - 2007 de la cathédrale d'Auxerre. « L'Yonne est très riche en monuments protégés. Le Département participe à hauteur de 40 à 50 %, un taux ramené à 20 % dans certains cas comme celui de la cathédrale d'Auxerre, où l'État intervient pour 40 % et la Région 20 %. » Parmi les programmes

La voie de la dématérialisation

Mise en place il y a deux ans, la dématérialisation permet aux communes de remplir leur dossier depuis un ordinateur. « Lorsque l'on parle de dématérialisation, il s'agit souvent de transmettre des documents scannés sous forme numérique, précise Anne Vagny-Albessard. Mais le Président de Raincourt ne voulant pas contraindre les communes à acheter des scanners, est allé beaucoup plus loin en demandant une dématérialisation totale. »

Depuis le 1^{er} novembre 2006, les communes, via leur site extranet, peuvent donc accéder à deux formulaires : un premier leur permettant de demander l'attribution d'une subvention et un autre le versement de ladite subvention. « Depuis l'entrée en service de ce programme, nous avons reçu 719 demandes d'attribution de subvention par voie dématérialisée et 856 demandes de versement » (chiffres à fin août 2008. NDLR), précise Anne Vagny-Albessard, qui a collaboré à la réflexion autour de l'élaboration du programme.

de travaux prévus dans les trois années à venir : l'église Saint-André de Joigny, l'église Saint-Savinien de Sens, l'ancienne salle des malades de l'hôpital de Tonnerre, la collégiale de Briennon, la collégiale Saint-Martin de Chablis... (monuments classés) ; les églises de Saint-Fargeau, Val-de-Mercy, Beine, Escamps... (inscrites à l'inventaire).

Le sous-directeur gère également les contrats de canton, des enveloppes budgétaires triennales attribuées à chaque canton par l'intermédiaire de son conseiller général. « Elles permettent aux communes de réaliser des investissements plus lourds en bonifiant leur plan de financement. Le conseiller général décide librement de la programmation avec les maires de son canton, avant attribution par la commission permanente. »

Anne Vagny-Albessard se réjouit de ce métier « très enrichissant car en prise directe avec des personnes d'horizons très divers comme les conseillers généraux, maires, présidents de communautés de communes, de syndicats d'eau potable et tous les organismes intercommunaux ». Et puis, elle « aime voir le département se transformer : en me promenant au fil de l'Yonne, je découvre les réalisations que j'ai vu passer sous forme de dossier. Je vois concrètement sur le terrain à quoi a servi notre travail administratif. »

Nathalie Hadrbolec
contact@nathalie-hadrbolec.com